



Barème d'honoraires

Vente

<i>Prix de vente</i>	<i>Honoraires</i>
De 0 € à 20 000 €	Forfait 1 600 €
De 20 001 € à 80 000 €	8 %
De 80 001 € à 120 000 €	6 %
120 001 € et plus	4 %

Location

Habitations

Les honoraires sont de 5€ T.T.C./m² relatifs à la visite des lieux, la constitution du dossier et la rédaction du contrat et de 3€ T.T.C./m², relatifs à la réalisation de l'état des lieux.

Quote-part identique pour le propriétaire bailleur et pour le preneur.
Honoraires d'entremise et de négociation : forfait 50 € à la charge du bailleur.

Locaux Commerciaux

10% H.T. du montant du loyer annuel à la charge du preneur et du bailleur.
Ces honoraires comprennent la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée.